

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le mardi 15 octobre 2019 à 18 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Meagan Reid, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du secrétaire-trésorier du 10 octobre 2019 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

Est également présent, David Fournier, directeur général.

2019-366 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 15 octobre 2019. Il est 18 h 01. **ADOPTÉ**

0 personne présente dans la salle.

2019-367 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2019-368 ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT 786 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER LES PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de East Angus a adopté un règlement de zonage numéro 745;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 745 interdit l'implantation de plus d'un bâtiment principal sur un même lot;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt public de modifier ce règlement afin d'autoriser et d'encadrer les projets résidentiels intégrés qui nécessitent l'implantation de plus d'un bâtiment principal sur un même lot;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 15 octobre 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du règlement a été également donné, le 7 octobre 2019.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le second projet du règlement 786 intitulé « Second projet Règlement 786 - règlement modifiant le règlement de zonage numéro 745 afin d'autoriser et d'encadrer les projets résidentiels intégrés » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2019-369 ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT 787 –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 746 AFIN D'AUTORISER ET
D'ENCADRER LES PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de East Angus a adopté un règlement de lotissement numéro 746;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement numéro 746 prévoit des dimensions de lots en fonction de l'implantation d'un seul bâtiment principal par lot;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public de modifier ce règlement afin d'autoriser et d'encadrer les projets résidentiels intégrés qui nécessitent des dimensions de lots particulières pour l'implantation de plusieurs bâtiments principaux par lot;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 15 octobre 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du règlement a été également donné, le 7 octobre 2019.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Michel Champigny

ET RÉSOLU

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le second projet du règlement 787 intitulé « Second projet Règlement 787 - règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 746 afin d'autoriser et d'encadrer les projets résidentiels intégrés » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2019-370 ADOPTION RÈGLEMENT 788 – RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 685**

Il est proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement 788 intitulé « Règlement 788 - règlement modifiant le règlement général 685 » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2019-371 ABROGATION RÉOLUTION 2019-340 - REJET DE
SOUSSION – SOUFFLAGE ET TRANSPORT DE LA
NEIGE 2019-2022**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville abroge la résolution 2019-340 concernant le rejet de soumission – Soufflage et transport de la neige. **ADOPTÉ**

2019-372 ABROGATION RÉOLUTION 2019-341 - AUTORISATION APPEL D'OFFRES – SOUFFLAGE ET TRANSPORT DE NEIGE 2019-2022

Il est unanimement résolu

QUE la Ville abroge la résolution 2019-341 concernant l'autorisation appel d'offres concernant le soufflage et transport de neige 2019-2022. **ADOPTÉ**

2019-373 ADJUDICATION DE CONTRAT – SOUFFLAGE ET TRANSPORT DE NEIGE 2019-2022

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public sur SEAO.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres.

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat pour le soufflage et transport de neige 2019-2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ghislain Raymond Lafaille pour un montant de 1175 \$ du kilomètre, excluant les taxes. **ADOPTÉ**

2019-374 REJET DE SOUMISSION – TRAVAUX D'ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE HAUTE-RIVE

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitations a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation de travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Haute-Rive;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une soumission;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions reçues en date du 3 octobre 2019, le prix de la soumission la plus basse conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le conseil municipal rejette la soumission reçue;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal rejette la soumission reçue dans le cadre du projet de d'asphaltage d'une partie de la rue Haute-Rive. **ADOPTÉ**

2019-375 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 18 h 17. **ADOPTÉ**

Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus

Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier
Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2019-373	Adjudication de contrat – Soufflage et transport de la neige 2019-2022